N° 5. Samedi 6 Janvier 1844. 15me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAUX DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht (Noordzijde)*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

La Haye, 5 janvier.

...illier, à l'heure indiquée, LL. MM. le Roi et la Reine ainsi que les princes et princesses de la famille royale ont donné une audience publique de condoléance dans la salle du trône au palais du *Noordeinde*.

Le nombre considérable de personnes qui se sont rendues à cette audience, est une nouvelle preuve de la part que tout le pays prend à la douleur de L. L. M. M.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues des Indes-Néerlandaises parlent de nouveau de fièvres qui règnent à Amboine. Les nouvelles qu'on en a reçues par Batavia font entrevoir le projet de fonder un hôpital aux environs de Waynitol.

La maladie commence à diminuer à Harbekoe et à Noessahaut; mais par contre, elle augmente à Saparoea, et il appert des rapports, adressés au gouvernement à cet égard, que la dixième partie de la population de ces îles en est atteinte.

A Timor, beaucoup de personnes souffrent de la petite vérole; mais on tâche autant que possible à en arrêter les progrès par la vaccine.

Il est arrivé dans la rade de Batavia la corvette royale *Argo*, ayant à bord une ambassade du prince de Lombok.

Après avoir battu les pirates dans les environs de Saleyer, la division, sous le commandement du capitaine-lieutenant de marine Coertsen, n'a eu aucune nouvelle rencontre avec eux, quoiqu'on sache qu'ils ont croisé de nouveau dans les eaux des Celebes. La division a ensuite fait voile, a longé l'île des Floris, visité les îles Cornodo, Selonda, et Mayo, doublé l'île de Telal, et est revenue à la côte de Java par les îles de Timor, Young, Roties, Tweelingen, Lombok et Balia.

Le 15 mai est arrivée à Menado la corvette de guerre française *la Favorite*, sous le commandement du capitaine de corvette Th. Page, venant de Manille. Après avoir pris de nouvelles provisions, elle a appareillé pour Bezoekie par Makassar, où elle est arrivée le 10 juillet, pour aller de là à Soerabaya.

Pendant la nuit du 24 au 25 juillet, une bande de voleurs armés, a surpris l'habitation du fermier Joses à Soerakarta, et après avoir assassiné Joses, ils ont pillé toute la maison. Le résident de Soerakarta a pris des mesures pour s'emparer de ces bandits, et, à ce qu'on apprend, on est déjà parvenu à en arrêter 7, qui se trouvent en prison. Une grande partie des objets volés a été resaisie.

Au reste, la tranquillité la plus parfaite règne dans toutes nos possessions aux Indes.

On avait craint un moment de voir éclater des hostilités entre les populations des districts Passamah et Goemai, dans la résidence de Palembang, mais il n'est arrivé rien de semblable. Le premier lieutenant Menderink, directeur-civil de Lahat, est parvenu à aplanir les différends qui existaient entre elles.

Tout est tranquille maintenant à Sambas, sur la côte de Bornéo. Dans la dernière querelle, que les Chinois ont eue avec la population de Dayaksch, 3 à 400 Chinois ont, à ce qu'on dit, perdu la vie.

Le nombre des navires qui, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1843 sont entrés dans la Meuse et la Goerée s'élève à 2312, et le nombre de ceux qui en ont appareillé à 2339, sans compter les hourques, les bâteaux de pêche ou ceux qui de Rotterdam, Schiedam, Dordrecht sont entrés ou sortis de la Meuse par les eaux de la Zélande.

Il s'ensuit qu'il y a une augmention sur les arrivages, comparés à ceux de 1842, de 262 et sur les appareillages de 272.

Parmi ceux qui ont appareillé, il y en avait 81 en destination pour Java, et le nombre de navires qui en sont arrivés dans la Meuse s'élève à 85.

Le *Journal du Commerce d'Anvers*, après avoir reproduit la pétition des armateurs et négocians de Rotterdam que nous avons donnée dans notre numéro d'avant-hier, fait les réflexions suivantes :

Ceci est significatif, et prouve que nos voisins d'outre-Moerdyck ne se gênent pas pour réclamer de larges et puissantes protections contre l'envahissement du commerce étranger, et c'est quand ils songent à accroître de plus en plus les avantages et les privilèges de leur pavillon national, que se laissant intimider, effrayer par les clameurs intéressées du dehors, la Belgique craint d'entrer à son tour dans un système analogue, et continue à *jouer son rôle de dupe*, comme l'observait tout récemment le *Précurseur* lui-même.

S'il faut en croire les bruits qui circulent, ajouter foi aux confidences qui s'éventent, M. Nothomb reculerait décidément devant le projet de notre réforme commerciale; seulement comme il ne peut guère rayer cette question de l'ordre du jour, il s'arrangerait, dit-on, pour ne la porter à la Chambre, qu'après s'être assuré que la majorité repousserait positivement toute modification quelconque au régime actuel.

C'est à n'y pas croire, mais les choses, à ce qu'on assure, en sont là, grâces aux manœuvres de la diplomatie, aux ressorts qu'elle a fait jouer, à notre obséquieuse condescendance pour ses volontés, si ce n'est même notre docile obéissance pour toutes ses injonctions.

Depuis le 1er janvier il se publie à Rotterdam un nouveau journal hollandais, sous le titre de *Nieuwe Rotterdamsche Courant*.

La 1re représentation de la *Reine de Chypre* a obtenu hier au soir à notre Théâtre-Royal un très-brillant et très-légitime succès. Nous rendrons compte de cette représentation ainsi que de la seconde, annoncée pour demain, dans notre feuilleton de lundi prochain.

RÉGIME DES PRISONS EN BELGIQUE ET EN PRUSSE.

Dans la discussion générale sur le budget de la justice à la Chambre des Représentans, tous les orateurs se sont accordés sur ce point, que le régime pénitentiaire en Belgique est très défectueux.

Le *Journal de Bruxelles* consacre à ce sujet un article dont voici quelques extraits :

Que notre régime pénitentiaire est mauvais, cela se prouve par le grand nombre de récidives dont nos cours et tribunaux ont à connaître. Si ce régime amendait réellement les coupables, les cas de récidive seraient très-rares, et ceux qui se présenteraient encore, le législateur les frapperait à bon droit d'une peine plus forte qu'aujourd'hui; car il ne pourrait les attribuer qu'à une nature profondément corrompue, sur laquelle les bons conseils n'exercent aucune influence. Aider les détenus à se laver d'une première souillure, à reparaître un jour sans crainte au milieu de la société qu'ils ont outragée, voilà le droit et le devoir du législateur. Certes, nous voulons aussi que la punition effraie, et nous savons qu'elle est en grande partie infligée pour inspirer une crainte salutaire à ceux qui méditent des crimes. Mais la punition sera-t-elle moins effrayante aux yeux de ceux-ci quand elle aura pour résultat prévu de les moraliser?

Non certes; rien ne répugne plus aux esprits corrompus qu'une vie réglée et tranquille. Le criminel se plait dans la conversation des criminels. Or, lorsqu'on saura les détenus dans l'impossibilité de s'entretenir, de se repaître entr'eux d'affreux souvenirs, lorsqu'on les aura soumis à un régime sévère quoique charitable, pesant quoique moral, soyons-en sûrs, nos prisons ne seront pas moins redoutées.

Pour nous donc, le meilleur système pénitentiaire sera celui qui amendera le plus efficacement les détenus. C'est notre pierre de touche pour toutes les réformes qu'on propose. Si l'isolement absolu ou partiel est jugé propre à atteindre ce but, qu'on l'adopte. Si le travail forcé avec salaire paraît préférable au travail sans rémunération, qu'on le décrète. Ce sont à nos yeux des moyens et non un but. Nous nous préoccupons assez peu du régime pénitentiaire en ce qui concerne la vie matérielle. Nous dirons seulement qu'il nous semble que l'existence actuelle des prisonniers n'est pas trop douce; nous consentirons même à ce qu'on la rende moins rigoureuse, si cela est jugé nécessaire à leur amendement moral. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que les malfaiteurs ont égard au mode d'alimentation et de couchage dans les prisons. Qu'on y couche sur de la paille ou sur des matelats, qu'on y mange du pain bis ou du pain blanc, ces choses n'entrent guère dans leurs prévisions. Ce qui les arrête, c'est la perspective de l'emprisonnement et de la solitude. Ce qui les encourage au crime, ce sont les chances d'impunité. Sur ce point, nous sommes de l'avis des honorables députés qui ont signalé à la chambre la nécessité de renforcer les moyens de répression. Moins les criminels pourront compter sur l'impunité, moins il se commettra de crimes. Il reculeront devant un emprisonnement de dix ans comme devant une détention à perpétuité, pourvu qu'ils ne puissent pas échapper à la première de ces peines. Les époques où il s'est commis le plus de crimes n'ont pas été celles où les peines étaient les plus fortes, mais celles où la répression était le moins active. Affaiblissez encore votre gendarmerie et vos tribunaux, et doublez les pénalités, vous verrez les crimes augmenter dans une proportion énorme.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 6 janv. 1844.

AU JOUR LE JOUR. (1)

II.

M. le marquis Alexandre de Bellestar était un bel homme à tête de cheval, très-bien campé sur des jambes musculeuses, déployant, sous un gilet d'un velours orientalement doré, une vaste et large poitrine, et dissimulant mal sous des gants trop étroits la puissance d'une main herculéenne. Quoique ce ne fût pas la première fois qu'elle le vît, Sabine jeta sur lui un regard plus que curieux, un de ces regards inconcevablement rapides et profonds avec lesquels les femmes et les filles examinent en une seconde l'homme dans lequel elles prévoient un mari.

Mlle de Sabine garda le secret de l'appréciation qu'elle venait de faire du marquis de Bellestar, et elle répondit à son salut avec toute l'aisance et la dignité d'une jeune fille bien élevée. M. Simon, qui avait observé ce premier mouvement de sourcil, et si sa femme, qui vit son mécontentement, eût osé en demander la cause, il eût certainement répondu qu'il était fâché de voir une jeune fille être à ce point maîtresse de ses impressions.

M. le marquis de Bellestar se mit à causer avec M. Simon et profita assez habilement de la conversation pour s'adresser à Sabine. N'ayant aucune raison de penser quelle eût dans le cœur plus ou moins que celui qui occupe la plupart des femmes, il parla de mille choses du jour. Il profita des approches du jour de l'an et des nombreuses obligations que les étrennes imposent à un garçon fort riche et fort répandu, pour étaler les connaissances les plus variées dans toutes les futilités élégantes qui peuvent appeler l'attention d'une femme. Voitures nouvelles, vieilles porcelaines, meubles de Boule, tentures antiques et modernes, riches cristaux de Bohême, cristaux tout nouveaux du Montcenis, cachemires, dentelles, pâtes de Marlé, il avait tout vu, tout apprécié, il n'avait pas tout acheté, c'est qu'il lui manquait quelqu'un qu'il pût entourer de tout l'éclat de ces merveilles.

Doué de tout son esprit, M. Simon n'était qu'un homme, et il trouva cela fort bien débité et heureusement adressé. Mais il suffisait que M. Simon eût deviné l'intention, pour que Mme Simon, en sa qualité de femme, trouvât que le prétendant avait un peu lourdement appuyé sur ses moyens de séduction. Quant à Sabine, elle demeura dans la plus parfaite impassibilité. Mais Mme Simon put juger du mauvais effet qu'avait produit l'étalage de M. de Bellestar, lorsque quelques amies de Sabine étant arrivées, et l'une d'elles lui ayant demandé le nom de l'unique jeune homme qui paraissait tenir rang dans le salon, elle lui répondit:

— M. s'appelle le marquis de Bric-à-Brac.

Le nom fut répété, on s'enquit de l'histoire qui lui avait mérité ce nom; il y eut un petit cancanage mêlé de petits rires étouffés, et le jeune seigneur fut irrévocablement flambé.

Si nous avons dit tout-à-l'heure qu'il était l'unique jeune homme qui parût avoir rang dans le salon, ce n'est pas qu'il y fût seul; mais c'est que les autres se tenaient tellement à l'écart, qu'ils avaient l'air de ne pas s'y trouver à leur aise. C'étaient les clercs de M. Simon, auxquels la présence du patron imposait sans doute. Ils s'étaient réfugiés dans un coin; cependant les remarques critiques ou enthousiastes de ces messieurs sur les jeunes filles qui étaient d'un autre côté, et les plaisanteries sur l'encolure de M. de Bellestar, commençaient à s'animer, lorsqu'un jeune homme parut; M. Simon alla vivement à lui. Le jeune homme lui remit quelques papiers, puis, après un moment de conversation, il salua M. Simon pour se retirer.

— Comment! lui dit M. Simon, vous ne restez pas, Silvestre?

— Pardon, Monsieur, répondit celui-ci; l'heure où j'ai l'habitude de rentrer est déjà passée; ma tante s'alarmerait d'un plus long retard.

— Je vais la faire prévenir, puisque vous n'y avez pas pensé malgré ma recommandation.

Le jeune homme parut embarrassé; il jeta autour de lui un coup d'œil triste et doux, et qui semblait vouloir dire: « Qu'ai-je à faire, moi, au milieu de ce luxe et de cette gaîeté? » Puis il reprit doucement:

— Je suis malade, je souffre, et il vaudrait mieux pour moi...

— Hum! fit M. Simon, vous ne seriez pas malade, Silvestre, s'il s'agissait d'un travail qui dût vous occuper toute la nuit.

— Quand c'est un devoir... je sais...

— Allons, allons, reprit M. Simon d'un ton de reproche amical, vous abusez de ce que vous n'êtes pas à l'étude pour ne pas m'obéir. C'est mal. Hortense, ajouta-t-il tout haut en appelant sa femme, viens dire à M. de Prosny que tu ne lui pardonneras pas s'il n'est pas de notre réveillon.

Mme Simon alla tout aussitôt vers M. de Prosny, et il fallut bien que celui-ci cédât aux instances gracieuses qui lui furent faites. Ce petit incident fit remarquer l'entrée de ce jeune homme, et, à la manière dont on l'examina de toutes les parties du salon, il fut facile de deviner que cet homme avait en lui quelque chose qui n'était pas ordinaire. Les clercs cessèrent leurs plaisanteries, et l'un d'eux se contenta de dire:

— Il est encore plus pâle qu'à l'ordinaire!

Les jeunes filles l'examinèrent en dessous, et probablement il leur parut mériter une attention particulière, car elles demandèrent toutes à la fois à Sabine;

— Quel est ce Monsieur?

— Je ne sais, répartit celle-ci; mais je crois que c'est le premier ou le second clerc de mon tuteur.

La manière dont les jeunes filles reçurent cette réponse eût suffi pour apprendre à un observateur attentif la position et les espérances de chacune d'elles. L'une se détourna après un dernier regard qui semblait dire: « Il est fâcheux que ce soit si peu de chose. » Une autre, assez laide, l'examina assez longtemps, comme si elle pensait « qu'il valait bien la peine qu'on lui apportât une belle dot pour qu'il pût acheter une bonne charge. » Une autre enfin, grande fille au nez busqué et à la bouche dédaigneuse, fit une petite grimace et dit à voix basse: « Il est mis comme un huissier, »

Mais le plus éclatant hommage qui pût être rendu à ce nouveau venu, fut l'air supérieurement impertinent dont le regarda M. de Bellestar. Nul homme n'en considère un autre de cette manière, s'il ne lui trouve quelque chose qui lui déplait, et en général, ce qui déplait aux hommes comme M. de Bellestar, c'est de trouver chez d'autres ce qui leur manque absolument. Or, ce qui manquait à M. de Bellestar, c'était la noblesse intelligente de la tête, la grace élégante de la taille, la finesse distinguée des pieds et des mains, et M. Silvestre de Prosny avait tout cela. Il avait à peine vingt-cinq ans, mais la teinte brune de son visage et la mélancolie sévère de son expression lui donnaient l'aspect d'un homme plus avancé dans les épreuves de la vie qu'on ne l'est ordinairement à cet âge.

Quant à Sabine, elle garda cette impassibilité qui ne laissait pénétrer personne dans ses sentimens; mais un moment après, en voyant son regard parcourir rapidement le salon et ne s'arrêter qu'au moment où il rencontra M. de Prosny, on eût reconnu qu'elle faisait plus que tout le monde, car elle le cherchait. Silvestre tenait un album dont il examinait attentivement les dessins; il en passa quelques-uns comme s'ils n'étaient pas dignes d'être regardés: puis il en considéra quelques autres avec l'attention d'un connaisseur. Enfin il s'arreta tout-à-coup comme frappé par quelque chose d'extraordinaire: son front s'assombrit, un sourire amer et dédaigneux fit trembler ses lèvres, et presqu'aussitôt il releva les yeux comme pour chercher quelqu'un et rencontra les regards de Sabine. Par une cause qui resta inexplicable pour la jeune fille. Silvestre pâlit comme si l'examen qu'on avait fait de lui avait été une insulte: il quitta sa place, et s'éloigna si vivement qu'il oublia de refermer l'album et le laissa ouvert à l'endroit où se trouvait le dessin qui l'avait si vivement ému.

Sabine reprit sa conversation avec ses amies, mais sans quitter de l'œil l'album ouvert, et lorsqu'elle fut assurée que Silvestre s'était retiré dans la chambre de Mme Simon qui tenait au salon, elle offrit à ses jeunes amies de leur montrer ses nouveaux dessins, et courut s'emparer de son album. Il était précisément ouvert à un feuillet sur lequel elle avait elle-même peint une aquarelle assez jolie. Cette aquarelle représentait tout simplement la vue d'une maison de campagne et d'un parc qui appartenaient à Sabine; et elle fut on ne peut plus surprise, que ce fut un dessin comme celui-là, qui eût ému si vivement ce jeune homme. Cette circonstance était de nature à être commentée de mille manières, précisément à cause de son insignifiance apparente: et toute belle fille qui a remarqué un beau jeune homme ne manque jamais à se livrer à ces recherches mentales, lorsqu'elle en a le loisir: mais les amies de Sabine ne lui permirent pas de se livrer à ces réfléxions. Elles lui firent tant de complimens sur son talent de peindre et tant de promesses d'augmenter les richesses de son album, qu'elle oublia l'effet de son aquarelle.

Cependant on vint annoncer que le souper était servi. On passa dans la salle à manger; Sabine remarqua que Silvestre était le seul qui ne se fût point hâté de venir offrir le bras à l'une de ses jeunes amies; il demeura à l'écart, et comme de son côté Sabine, en sa qualité de pupille de M. Simon, faisait passer tout le monde devant elle, il en résulta qu'ils se trouvèrent seuls. Sabine usa de cet empire cruel que les femmes doivent à leur faiblesse, celui qui force les hommes à faire pour elles ce qu'ils ne feraient pour aucun homme au monde. Elle s'arrêta, se retourna comme toute surprise de son isolement. Et comme elle avait fait un petit mouvement d'épaules qui voulait dire: « Personne n'a pensé à moi, » elle fit semblant d'apercevoir tout-à-coup M. de Prosny qui se tenait à l'écrit, et passa vivement dans la salle à manger en lui disant d'un air confus:

— Ah! pardon, monsieur.

Les femmes sont impitoyables. Ce petit mouvement d'épaules, cette phrase si simple, tout cela avait été fait pour dire à ce monsieur: « Vous êtes un mal appris, vous n'avez pas eu la politesse vulgaire de m'offrir votre bras. « Et pourquoi ce mauvais compliment? parce que ce jeune homme avait regardé d'un air d'humeur un dessin médiocre de Mlle Sabine Durand. Car cette jeune fille, si belle, si riche, et qui pouvait, au dire de Mme Simon, arriver à tout ce qu'il y a de plus élevé dans la société, n'avait pas un plus noble nom que celui de Mlle Durand. Mais ce nom vulgaire était doré de cent vingt mille livres de rentes en terres normandes, et, comme le disait M. Simon, le papier timbré des baux à ferme, qui constituaient ce magnifique revenu, valait mieux

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Mais diminuez les chances d'impunité, le chiffre des attentats à la vie et à la propriété décroîtra d'une manière sensible, quelles que soient les pénalités promulguées.

Malheureusement beaucoup de criminels échappent et échapperont toujours à la loi. C'est une question du plus au moins. Il est donc nécessaire que les peines soient fortes, plus fortes qu'elles ne devraient l'être si la punition était toujours assurée, afin que les chances d'impunité soient contrebalancées autant que possible par la sévérité du juge.

Tout en désirant que l'amendement des détenus soit la base du régime pénitentiaire, nous reconnaissons que certains crimes ne peuvent être pardonnés que par Dieu. Nous voulons donc le maintien de la peine de mort, et nous demandons avec M. de Mérode, que l'assassin et le meurtrier ne soient jamais rendus à la société. La société a des devoirs à remplir envers les criminels, mais elle en a aussi qu'elle ne peut négliger, envers elle-même. La peine de mort est juste quand on l'applique à certains hommes qui se sont audacieusement joué de la vie de leurs semblables. Cette peine est terrible, mais si elle doit prévenir de grands crimes, pourquoi la supprimer, soit légalement, soit de fait?

M. de Mérode et d'autres orateurs encore se sont plaints, avec raison ce nous semble, du grand nombre de commutations de peine qui ont été obtenues de la clémence royale. C'est là un abus véritable, car le detenu ne doit être remis en liberté qu'après l'expiration de sa peine, ou lorsqu'il a donné des marques de repentir telles, que la société n'a plus rien à redouter de lui. Il ne nous serait pas difficile de prouver que des commutations de peines ont été légèrement accordées à des individus qui ont presque aussitôt abusé de la clémence du roi.

La *Revue des Prisons* qui se publie à Francfort donne des renseignemens d'un grand intérêt pour tous les hommes qui désirent le développement du système pénitentiaire. Le gouvernement prussien, après un examen approfondi, a en principe décrété pour les prisons, l'adoption du système pensylvanien avec les perfectionnemens dont il a été l'objet dans le pénitencier modèle de Londres. Il a en même temps décrété l'érection de quatre prisons en rapport avec ce système, devant renfermer dix-huit cents cellules. Des ateliers, destinés au travail en commun pourront y être établis pour ceux des détenus qui ne seraient pas en état de supporter l'application de la séparation dans toute sa rigueur. Les plans de ces prisons sont arrêtés, les travaux de construction commenceront incessamment, et dans un petit nombre d'années elles seront ouvertes.

D'après une communication, faite à la *Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève*, par M. L.-F. Wartmann, il résulte qu'une assez forte perturbation de l'aiguille magnétique a été observée à Genève, le 8 décembre, et que, précisément à la même date, une perturbation analogue, mais plus forte encore, a été remarquée à l'Observatoire météorologique de Parme. Cette coïncidence d'agitation dans deux magnétomètres aussi éloignés l'un de l'autre, confirme l'étendue et la spontanéité bien connue de l'influence magnétique, et donne un exemple nouveau de la liaison déjà soupçonnée qui semble exister entre ce phénomène et la manifestation d'aurores boréales. En effet, M. Colla, directeur de l'Observatoire ducal de Parme, a observé une très-belle aurore boréale, de 5 h. 40 m. à 6 h. du soir. On doit regretter que des brouillards assez épais, qui, dans ce moment-là, masquaient le ciel à Genève, n'aient pas permis d'observer cet intéressant phénomène qu'on a vu dans plusieurs villes d'Italie.

On écrit de Fribourg:

Jeudi 21 décembre, vers les 10 heures du soir, plusieurs personnes ont vu ici un météore lumineux d'un grand éclat. Celles qui l'ont considéré depuis les hauteurs qui dominent la ville, disent que tout Fribourg semblait être en feu. Il paraît que ce phénomène a été fort étendu, car il a été aperçu à Berne et dans le Jura. Voici ce qu'en dit l'*Helvétie*, sous la date de Delémont, 22 décembre: «Un spectacle fort rare et fort curieux a été vu un instant dans notre ville, la nuit dernière. Un météore lumineux des plus remarquables est apparu à dix heures précises; la ville, enveloppée de brouillards très-épais, s'est trouvée subitement illuminée, comme par un rayon de soleil au mois d'août. Cette vive lumière est apparue deux fois dans l'espace de deux ou trois secondes.»

Bourse d'Amsterdam, du 4 janvier.

Quelques achats considérables qui se sont effectués dans les 2½ % ont rétabli le cours de ces fonds de leur dernière baisse. Tous les autres fonds hollandais sont restés stationnaires. Les fonds de la Société du Commerce continuent à être demandés.

Des fonds espagnols, les Ardoins étaient aujourd'hui plus offerts et les 3 % un peu plus recherchés, sans affaires animées. Par contre, tous les autres fonds Espagnols qui ne portent pas intérêts étaient fort demandés; et leur cours s'est amélioré dès l'ouverture de la Bourse.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3 %, prol. 3 %; escompte 2½ %.

Derniers prix à 5 heures: 2½ % 55; Holl. 5 % 99 15/16; Société de Commerce 134 7/8; Ardoins 20 15/16 à 21. (*Handelsblad.*)

EXTERIEUR.

INDE. — Les journaux de Bombay nous parviennent à l'instant; ils portent la date du 1er décembre dernier, et ne contiennent rien de très-saillant. Les maladies continuaient à régner dans toutes les parties du Scinde; mais à l'époque précitée, le froid qui était survenu, avait produit un changement favorable. Dans le Punjaub et le Gwalior, les affaires se présentaient toujours sous un aspect hostile, mais les forces britanniques s'assemblaient en grand nombre pour faire face aux circonstances. Les nouvelles de Chine vont jusques à la fin de septembre. Le commissaire anglais avait conclu avec l'empereur un traité supplémentaire dont une clause, parmi d'autres fort utiles, tend à interdire à tout ambassadeur étranger la résidence de Pékin. On craignait que cette proximité du siége du gouvernement ne donnât lieu à des mésintelligences fâcheuses avec des puissances européennes. Les nouvelles de l'Afghanistan présentent un caractère peu rassurant. bien qu'elles soient excessivement confuses et contradictoires.

ETATS-UNIS — Le *steamer Acadia*, arrivé samedi à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 15 décembre. Les premières opérations du congrès américain n'ont qu'un intérêt local; le parti Van Buren paraît avoir une forte majorité dans la Chambre des Représentans.

Le secrétaire d'état a soumis au Congrès le budget de l'année peochaine. Les recettes s'élèvent a 22,300,000 doll. et les dépenses à 26,877,000 doll. Conséquemment il y aura à la fin de l'année un déficit et 4,577,000 doll. et à la fin de l'année suivante ce déficit s'élèvera à la somme de 7,104,323 doll. Pour couvrir ces déficits on va proposer un droit d'entrée sur le café, 2 cents par livre pour le café venant des pays mêmes de sa production et 3 cents par livre pour celui qui sera importé de l'Europe. Ensuite un droit d'entrée sur le thé, de 5 cents et plus par livre selon la qualité. On évalue le produit annuel de ces droits, à 4 millions, de doll. environ; en y ajoutant une légère contribution, on espère parvenir à couvrir les déficits.

L'armée de terre des Etats-Unis consiste en 8,813 soldats et officiers, et son armée navale en 13 frégates, 23 vaisseaux de ligne, 8 bateaux à vapeur, 13 bricks et 5 autres navires.

Le gouvernement a fait publier la correspondance qui a eu lieu avec le Mexique au sujet du Texas; elle finit par la déclaration de la part du gouvernement des Etats-Unis, de négocier avec le Texas sur le pied d'un état tout-à-fait indépendant.

ALLEMAGNE. — Le *Frankfurter Journal* et la *Gazette* de Carlsruhe avaient rapporté dernièrement, que le plan général du chemin de fer qui doit relier le Mein au Necker, subirá une entière réforme, encore que les travaux préparatoires soient déjà avancés, et qu'un nouveau traité sera présenté pour cet effet à la discussion ultérieure et à l'approbation des états de ce pays. La *Gazette* de Carlsruhe dit, être autorisée à déclarer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

ANGLETERRE. — Londres, 2 janvier:

Le *Standard* dément aujourd'hui la nouvelle du rappel de lord Grey, vice-roi d'Irlande.

Il paraît certain d'après les lettres du 1er janvier, que le cabinet anglais a trouvé tant de difficultés à poursuivre le procès contre O'Connell et les autres chefs du *repeal*, qu'il est décidé ou à abandonner tout-à-fait l'affaire ou à réunir promptement le Parlement afin d'en obtenir des pouvoirs extraordinaires qui lui permettent d'écraser l'agitation des *repealers* en dehors de la loi commune.

La place de grand-juge à Hong-Kong a été dit-on, refusée déjà par sept membres du barreau, auxquels on l'avait offerte. Les appointemens, attachés à cette charge sont pourtant de 3,000 liv. st. par an.

Les lettres de Manchester disent que le relevé des affaires pour le mois dernier est plus satisfaisant qu'il n'a été depuis 1836 à la même époque.

On connait maintenant les motifs qui ont décidé les ministres du Canada à présenter leur démission, Des dissentimens s'étaient élevés entre eux et le gouverneur-général sur les prérogatives de la couronne et sur l'étendue des attributions du conseil. Le Parlement a voté une Adresse à sir Metcalfe par laquelle il lui témoigne les regrets que lui a causés la retraite des ministres. Le gouverneur y a répondu en prorogeant les Chambres.

La doctrine du suffrage universel a passé d'Angleterre en Ecosse, où elle semble faire aussi de rapides progrès. Ses partisans ont tenu récemment un grand *meeting* à Edimbourg, et des démonstrations semblables doivent être faites prochainement dans plusieurs autres villes d'Ecosse. Les résolutions adoptées à Edimbourg sont conçues dans le même sens que celles proposées aux *meetings* tenus antérieurement en Angleterre, sous la présidence de M. Sturge.

— Le duc de Bordeaux est parti pour le Devoushire après avoir assisté à une soirée dans laquelle il a dansé avec Mlle de Sommerey.

ESPAGNE. — Madrid, 28 décembre. — La résolution qu'a prise le ministère espagnol de proroger les Cortès, est diversement jugée à Madrid. Les uns la blâment vivement, d'autres sans la combattre en principe, la regardent comme intempestive. Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain aujourd'hui que le cabinet a reculé devant l'attitude de l'opposition, et qu'il craint d'être entravé, dans sa marche, par le parti progressiste. On ne pense pas, du reste, que son intention soit de dissoudre les Chambres. Il n'a voulu que gagner du temps, affermir sa position, la régulariser, afin d'être en mesure plus tard de résister aux attaques dont il pourra être l'objet.

Voici les réflexions qu'inspire au *Castellano*, la mesure de la suspension des Cortès:

«Nous comprenons facilement la cause de cette mesure, et nous applaudissons à l'usage qu'a fait le ministre d'une faculté qui rentre dans les limites constitutionnelles. Il faut le dire: le gouvernement ne pouvait marcher avec les chambres; l'intention d'entraver la marche des affaires était manifeste chez les ennemis de la situation actuelle. Les scènes scandaleuses de quelques-unes des séances du Congrès, et particulièrement, de celle que l'on peut appeler la séance des interpellations, ne permettaient plus d'espérer que l'on pût faire quelque chose de bien; quel gouvernement, bien que soutenu par une majorité immense et compacte, pourrait marcher, si l'opposition, abusant de la faculté d'interpeller, convertit le sanctuaire des lois en un jury d'accusation permanent, oublie la gravité de sa mission et sacrifie tout à la pensée de faire tomber ses adversaires du pouvoir? que tous les hommes de bonne foi qui ont assisté à la séance du 23, nous répondent: croient-ils sincèrement que ceux qui se sont acharnés, pour ainsi dire, sur le ministère pour l'étouffer à force d'interpellations, étaient guidés par un véritable patriotisme, et dévorés de l'amour du bien du pays? Non, non, sans doute; ce n'est point ainsi que l'on défend les intérêts du peuple: une opposition systématique, ou plutôt frénétique

---

que le plus gothique parchemin, portât-il brevet de marquis ou de duc.

Soit que Silvestre eût deviné le petit jeu de Mlle Durand, soit toute autre cause, il entra dans la salle à manger, d'un air fort contrarié.

Il aperçut Sabine à une extrémité de la table, et comme s'il eût craint qu'on ne lui offrit une place qui pût le rapprocher d'elle, il s'assit à l'extrémité où il se trouvait, et qui eût dû être celle du plus jeune et du moins avancé de l'étude. Soit que M. Simon voulût réparer par un mot aimable le peu de convenance de cet arrangement, soit qu'il eût un autre motif, il arrêta sa femme au moment où elle allait désigner à Silvestre une place plus convenable, et s'écria:

— C'est très-bien comme ça... Les deux enfans de la maison chacun à un bout de la table.

Le mot de M. Simon n'eut aucun succès. Mlle Sabine fit une moue très-dédaigneuse de se voir mettre au niveau de M. Silvestre, et celui-ci qu'eût dû flatter en apparence une pareille assimilation, tressaillit sur sa chaise comme si on lui avait dit une grosse impertinence.

Cependant, M. le marquis de Bellestar avait vu le petit air fâché de Sabine, et il lui en avait su bon gré. Il reporta son regard sur le clerc dont l'humeur était manifeste, et dit assez haut à Mme Simon, près de laquelle il était placé:

— Ce monsieur a donc perdu toute sa famille, pour avoir l'air si désolé?

— Toute sa famille, lui répondit froidement Mme Simon, et toute sa fortune!

— Et cette fortune? fit M. de Bellestar du bout des lèvres.

— Était immense!

— Et cette famille? reprit-il en s'appuyant sur le dossier de la chaise pour donner plus de hauteur à la question.

— Etait fort noble!

— Vous l'appelez?

— M. de Prosny, dit Mme Simon.

— Attendez donc! fit M. de Bellestar, n'ont-ils point possédé près de Caudebec le château de Rieuze?

— Précisément, Monsieur le marquis.

— Oui, oui, dit le marquis, j'ai entendu parler de ça... Il y a eu une grosse affaire, ajouta-t-il en baissant la voix et en regardant Sabine, qu'il surprit à l'écouter avec une avide curiosité.

M. de Bellestar lui jeta son regard le plus vainqueur et le plus modeste à la fois. Il venait d'être persuadé que la belle Sabine était sous le charme de sa présence. Mlle Durand baissa les yeux et rougit prodigieusement. Le marquis se sourit à lui-même. Il était cependant bien loin du compte. Si Sabine l'avait écouté avec curiosité, c'était parce qu'il parlait de Silvestre dont elle avait remarqué la mine contrariée; et si elle avait rougi, ce n'était pas d'avoir été surprise écoutant M. de Bellestar, mais écoutant parler de Silvestre; et si le marquis eût demandé pourquoi elle devint alors si pensive elle-même, il eût découvert qu'elle venait d'apprendre pourquoi M. de Prosny avait été si ému à l'aspect d'un des dessins de son album. En effet, ce dessin représentait le château de Rieuze, qui avait appartenu à M. de Prosny ou à sa famille, et qui maintenant appartenait à Mlle Durand.

Il y avait là de quoi penser et de quoi réfléchir; mais les interpellations incessantes de M. Simon, les joyeuses querelles qu'il faisait à ses convives sur leur sobriété, l'envie que chacun avait d'être à l'unisson du maître de la maison, firent bientôt circuler la gaieté autour de la table. Au bout de quelque temps, Sabine, placée à côté d'un petit clerc de seize ans qui dévorait tout ce qu'on lui offrait avec des extases inouïes, commença par rire de ce turbulent appétit qui n'avait de comparable que l'appétit colossal de M. de Bellestar, et finit par s'amuser de la folle gaieté de ce jeune homme qui comptait de l'œil tous les morceaux qu'avalait le marquis, et qui les assaisonnait des quolibets les plus extravagans.

Quant à Silvestre, il mangeait peu, buvait peu, quoiqu'il ne mît aucune affectation dans sa sobriété; il causait assez sérieusement avec un voison, lorsque M. Simon, le prenant à partie, lui cria:

— Allons donc, Silvestre, je dis tous les jours à Radinot de suivre votre exemple à l'étude, vous méritez que je vous dise: que vous devriez suivre le sien à table,

— C'est vrai, s'écria le petit Radinot en faisant une grimace du côté de M. de Bellestar... j'ai *marquisement* soupé.

Toute la jeune bande éclata de rire, malgré les mines sévères de M. Simon.

Le marquis, qui achevait un dixième verre de vin de Champagne, s'écria:

— Qu'a-t-il dit? je voudrais être de la plaisanterie.

— Vous en êtes, lui répartit un autre clerc.

Le signal était donné et l'on commençait à entreprendre M. de Bellestar, ou comme on dit en argot d'étude et d'atelier, on commençait à le faire *poser*, lorsque M. Simon leva la séance.

En passant près de sa femme, qui s'étonnait de la brusque interruption du souper, il lui dit tous bas:

— Il fallait en finir; ils l'auraient écorché vif. Occupe-les et organise une contredanse.

Cela fut fait. Quelqu'un s'assit au piano, et toute cette jeunesse se mit à danser. M. de Bellestar s'avança triomphalement vers Mlle Durand, mais le petit Radinot l'avait prévenu. Sabine, malgré les airs sérieux qu'elle prenait souvent, était encore une enfant légère et joueuse: deux fois dans cette soirée elle avait été en présence d'une émotion grave et d'une circonstance pénible, et quoiqu'elle en eût été frappée à chaque fois, cela n'avait point tenu contre l'entraînement de la gaieté qui s'agitait autour d'elle. Sabine dansa avec le petit Radinot, elle dansa avec M. de Bellestar, elle dansa avec d'autres, sans qu'elle pensât qu'il y avait dans le salon une autre personne à qui elle avait fait un moment attention.

Silvestre s'était assis dans un angle du salon, et comme, il arrive à ceux qui ont dans le cœur un véritable principe de tristesse, la joie qui l'entourait, n'ayant pu le distraire, finit par l'affliger, et lorsqu'il la considérait dans la personne de Sabine, dont le visage rayonnait de cet insouciant plaisir qui est la plus belle couronne de la jeunesse, il paraissait s'en irriter.

Cependant, soit qu'il fût dominé par un attrait dont il ne pouvait se rendre compte, soit qu'il éprouvât ce sentiment qui fait que l'homme se complaît quelquefois dans le tourment qu'il éprouve, Silvestre ne quittait pas le salon, de façon qu'il s'y trouvait encore lorsque la proposition fut faite de laisser reposer la danse pour entendre le talent musical de quelques jeunes filles.

Toutes, et particulièrement celles qui comptaient sur un succès, baissèrent les yeux en déclarant qu'elles n'oseraient jamais chanter devant tant de monde.

Mme Simon engagea Sabine à leur montrer l'exemple. C'était son devoir, elle s'y résolut gaiement, en annonçant qu'elle consentait à braver le premier feu de la critique, et elle s'assit au piano, le sourire aux lèvres et le regard presque audacieux. Il semblait qu'une pareille disposition dût la déterminer à chanter quelque vive ballade; mais la liste des chants que lui avait permis d'apprendre la rigidité du pensionnat ne renfermait point de morceaux de ce caractère, et elle prit le premier qui se présenta sous sa main. Cette romance déjà vieille pour hier, s'appelait *l'Orphelin*.

Lorsque la fibre du cœur vibre sous une émotion quelconque, elle est plus près qu'on ne se l'imagine à vibrer plus vivement sous une émotion contraire. Ainsi le chant plaintif de la romance, commencé par une voix tout émue par l'agitation du plaisir, s'empara pour ainsi dire de cette émotion, la tourna à son profit, si bien que, lorsque Sabine arriva au refrain de cette romance, elle prononça ces derniers vers:

Pitié, Madame,
Pour l'orphelin,
Qui vous réclame
Un peu de pain,

l'accent de la voix était, si animé, si désespéré, que les applaudissemens éclatèrent avec transport. C'était ajouter un mouvement de plus à cette agitation passionnée; c'était frapper d'un coup de plus cette corde qui résonnait déjà si puissamment. Sabine continua, et se laissant gagner tout entière par le sentiment de ce qu'elle chantait, elle exprima non-seulement par la voix, mais encore par le regard, par l'expression de sa physionomie, la douleur de cette supplication qui demande du pain. Les applaudissemens se renouvelèrent; mais avant qu'ils ne fussent arrivés à son oreille, un cri étouffé et douloureux l'avait frappée, et elle avait aperçu Silvestre, les poings fermés sur ses yeux, refoulant des larmes qui s'en échappaient et ne pouvant calmer les violentes agitations qui soulevaient sa poitrine.

La première pensée fut pour la vanité d'un triomphe si complet, et Sabine continua; mais elle voulut avoir tout le bonheur de son succès, et elle regarda Silvestre pendant qu'elle chantait le dernier couplet. Dès le second vers elle rencontra ses yeux; ils étaient fixés sur elle, comme si ce jeune homme eût voulu démentir l'émotion qu'il avait éprouvée. A mesure qu'elle chantait le regard de Silvestre prenait une expression presque menaçante; elle voulut se soustraire à ce regard; mais il lui fut impossible d'en détacher le sien. Telle fut l'impression qu'elle en ressentit, que peu-à-peu son accent s'affaiblit, elle balbutia les dernières paroles du dernier couplet, et sa voix finit par s'éteindre, arrêtée pour ainsi dire à la gorge par un effroi qui la glaçait insensiblement.

On la crut malade, on s'empressa autour d'elle, en l'interrogeant sur ce qui l'avait ainsi troublée. Sabine prétexta la fatigue, la danse, le souper; elle affirma que cela n'était rien; mais elle eut beau faire, elle eut beau dans encore, Silvestre avait tué en elle toute la gaieté de cette réunion. Radinot dont tout le monde applaudissait la joyeuse folie, lui parut insupportable, et elle ne trouva même pas le marquis ridicule. Il fallait qu'elle fût bien peu occupée. Silvestre s'était retiré au moment où elle avait cessé de chanter, et Sabine seule s'était aperçue de son absence. Enfin on se sépara, et la jeune fille put rentrer dans sa chambre.

(*La suite à demain.*)

tre tout acte du pouvoir, n'est point ce que la nation attend de ses représentans.

Le journal *El Heraldo* s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Maintenant que les ministres sont débarrassés des Cortès, qu'ils nous montrent enfin qu'ils sont capables de gouverner, et qu'ils s'occupent sérieusement des besoins du pays. C'est ainsi qu'ils sauront captiver la confiance publique. Alors, les Cortès elles-mêmes sanctionneront par leur assentiment les mesures que les ministres auront prises dans l'intérêt général, et seront les premières à approuver une dissolution et une convocation nouvelle pour que les Cortès puissent enfin opérer sans secousse la régénération de la patrie. Dans le cas contraire, la nation, victime d'une nouvelle illusion, se trouverait plongée dans une anarchie dont nous ne verrions pas la fin.

Le *Corresponsal* a peine à comprendre que le gouvernement ait eu recours au moyen de la suspension des séances sans en appeler à d'autres épreuves où il eût forcé peut-être la majorité parlementaire de se dessiner plus nettement. Dans trois jours il aura l'autorisation nécessaire à l'effet de recouvrer les impôts; était-il bien politique de se mettre dans une situation précaire à un parail moment. Toutefois, la suspension des séances des Cortès n'a rien d'inconstitutionnel, et nous désirons seulement qu'elle ait pour le pays des résultats satisfaisans. Quant à la dissolution, nous la regardons comme entièrement hors de saison.

L'*Eco del Commercio* trouve que le ministère, en adoptant la mesure de la suspension des séances des Cortès, a levé le masque et s'est mis dans une situation extra-légale où il ne saurait toucher les impôts non votés par les Cortès, ni doter la nation de lois organiques bien nécessaires. D'avance nous protestons contre l'emploi de toute mesure qui ne serait pas rigoureusement légale, nos lecteurs remarqueront que, d'après la teneur du décret, les Cortès pourraient rester closes jusqu'au 1er décembre 1844, époque à laquelle elles devrait se réunir forcément suivant l'art 26 de la Constitution.

On assure 1° que la commission des Codes propose l'ajournement indéfini de l'application du jury dans les instances criminelles; 2° qu'une partie de cette commission est d'avis que cette institution ne peut jamais être applicable à notre sol; 3° que certains membres de la commission ont conçu le projet d'appliquer aux tribunaux d'arrondissement les attributions du jury. Cela équivaut à changer la procédure judiciaire en procédure de conscience soumise au jugement du juge royal sous sa responsabilité personnelle. Mais comme l'institution du jury se trouve écrite dans la constitution, on ne pouvait proposer son élimination complète sans s'attaquer à la lettre de la loi fondamentale.

On lit dans un journal espagnol :

« Le prince Léopold, fils du roi de Bavière, voyageant sous le nom du comte de Schegern, est arrivé à Cadix le 15 décembre à bord du navire espagnol Teodosio. Il est accompagné de M. le premier gentilhomme, le capitaine Flagens, chambellan de S. M. le roi de Prusse, d'un officier d'ordonnance le baron de Speildel, lieutenant d'artillerie, d'un médecin, le docteur Zinguet de quatre domestiques. Il vient de Florence, et a visité, chemin faisant, Carthagène, Alicant, Barcelonne, Malaga et Grenade. Dès que le commandant-général a appris l'arrivée du prince, il est allé lui rendre visite. Le samedi au soir S. A. R. se rendit au théâtre dans la loge de don Francisco Oneto, d'où il envoya son premier gentilhomme saluer le commandant-général, qui, en réponse à cette politesse, vint lui-même saluer le prince. S. A. R. est partie pour Gibraltar et Malte. On assure que son voyage est motivé par son projet de mariage entre le prince et la fille du grand-duc de Toscane.

Un journal de Madrid annonce comme prochaine, l'arrivée dans cette capitale de Mgr. Capaccini, nonce apostolique à Lisbonne. Le voyage du prélat a pour but l'arrangement des affaires religieuses d'Espagne.

On a reçu à Lisbonne, par le télégraphe, la nouvelle de l'arrivée de M. Olozaga à Castel-Branco. Il est probable qu'il est déjà maintenant dans la capitale du Portugal, où il était attendu dès le 23 décembre.

FRANCE. — Paris, 3 janvier. Notre correspondance particulière nous a déjà donné quelques renseignemens sur les discussions qui, dans les bureaux de la Chambre des députés de France, ont précédé la nomination des commissaires de l'adresse. Les journaux confirment aujourd'hui tous les détails qui nous ont été transmis. La discussion, si on en croit le *Journal des Débats*, a principalement porté sur trois points; les relations de la France avec l'Angleterre, le projet de loi sur l'instruction secondaire, et le voyage fait à Londres par plusieurs membres de la chambre,

« Le paragraphe relatif à la bonne intelligence qui existe entre les deux gouvernemens de France et d'Angleterre a été commenté dans le 7e bureau par M. Thiers, et dans le 9e bureau par M. Billault en des termes qui doivent paraître modérés et réservés auprès de l'extrême acrimonie que M. Duvergier de Hauranne, dans le 2e bureau, a déversée sur le même sujet. Ces sentimens paraissent, au reste, avoir trouvé peu d'écho dans la majorité des bureaux.

La discussion anticipée qui a eu lieu dans plusieurs bureaux sur le projet de loi d'instruction secondaire, et sur les contestations qui se sont élevées entre le clergé et l'Université, montre quel intérêt s'attache à cette grave question; mais tout nous fait entrevoir qu'elle sera résolue dans l'intérêt de l'Université. Deux membres de l'Université, MM. Saint-Marc-Girardin et Nisard, qui ont défendu les *droits de l'état* avec une chaleur intéressée, ont été nommés commissaires.

Voici la discussion qui a eu lieu dans un des bureaux de la Chambre des Députés entre MM. Thiers, M. Guizot et Martin (du Nord) à l'occasion de la nomination des commissaires chargés de rédiger l'Adresse en réponse au discours du trône :

M. Thiers : Quant a moi, je ne veux pas traiter toutes les questions que soulève le discours de la Couronne; je me bornerai à passer rapidement sur quelques-unes d'entre elles, mais je dois déclarer tout d'abord que je suis au nombre des opposans, que je suis décidément opposant.

Mon intention est d'interroger sur quelques points M. le ministre des affaires étrangères et M. le garde des sceaux, que je vois au milieu de nous; je veux seulement réclamer d'eux quelques renseignemens sur les affaires les plus intéressantes du pays.

Je sais parfaitement que MM. les ministres ont le droit de ne pas répondre à toutes mes interpellations; mais ce qu'ils ne feront pas pour moi, peut-être le feront-ils pour le commissaire que nous allons nommer, et j'aurai du moins indiqué à notre représentant auprès d'eux les questions sur lesquelles je crois qu'il est le plus nécessaire d'insister.

On sait depuis longtemps que je ne suis pas l'adversaire de l'alliance anglaise; mais les temps détruisent bien des illusions; l'expérience nous a inspiré quelques réserve; aussi, avant de nous prononcer sur la possibilité d'un accord sincère, d'un accord parfait entre la France et l'Angleterre, nous devons regarder la question de très-près. Nous devons examiner s'il ne serait pas impossible au ministère, d'obtenir pour les droits du pays quelque satisfaction, qui mette à couvert la dignité de la Chambre et celle de la France. Avant de rien décider, il faut que les exigences nationales, celles qui sont dictées par le bon droit et par l'honneur, il faut que ces exigences obtiennent satisfaction pleine et entière.

Quant à l'Espagne, la division de la France et de l'Angleterre a pu avoir des conséquences très-graves; mais peut-être est-on parvenu à se mettre d'accord sur ce point; c'est ce que le ministère doit se hâter de dire à la Chambre.

Pour la Grèce, qui représente à mes yeux la question d'Orient sous une nouvelle forme, où en sont les deux pays? Ici encore il faudra nous dire si l'on est parvenu à se mettre d'accord.

Si sur tous ces points on peut donner des explications satisfaisantes, si l'on peut nous offrir une solution favorable, alors je comprendrais non pas qu'on prît des engagemens irrévocables, mais qu'on exprimât un penchant, une inclination pour l'alliance anglaise; s'il n'en est pas ainsi, je dois dire qu'à mon sens on s'est beaucoup trop avancé!

Un mot, un seul mot au sujet de l'intérieur : la question la plus grave pour moi, en ce moment, est celle des contestations qui se sont élevées entre le clergé et l'Université; c'est à mes yeux, je le répète, la question la plus importante aujourd'hui, car elle touche à tous les intérêts de la révolution de 89.

Eh bien! pourrai-je demander à M. le garde-des-sceaux si la question des petits séminaires est résolue dans le nouveau projet sur l'instruction publique et dans quel sens elle l'est? A la veille de la discussion de l'Adresse, il est indispensable que nous sachions à quoi nous en tenir sur ce point-là.

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, a répondu que, dans le discours du trône, on n'avait pas mis comme dans plusieurs des années antérieures à 1838, les mots *d'intime union* ou *d'alliance intime*, mais les mots *entente cordiale*; que ces mots n'avaient rien d'exagéré et rien de vague, que les deux gouvernemens avaient examiné les questions qui pouvaient diviser ces deux pays et qu'ils s'étaient entendus cordialement. Quant au droit de visite, une négociation est entamée; le cabinet anglais a admis cet examen : le vœu de la Chambre et du public sera pris en considération. Le ministre ne peut pas en dire davantage. Quant à l'Espagne, le désaccord entre l'Angleterre et la France avait été une des causes du refroidissement entre les deux pays, et un grand sujet de dommage pour l'Espagne. Les deux puissances s'entendent maintenant, et l'Espagne y trouvera plus de sécurité. Enfin, pour ce qui concerne la Grèce, l'Angleterre et la France marchent dans la même voie, et leur accord est d'autant plus remarquable, qu'une autre puissance s'est tenue à l'écart.

M. Martin (*du Nord*), sur la question des petits séminaires, a répondu qu'il reconnaissait l'importance de la question et le besoin de travailler à sa solution; mais il regrette ne pouvoir pas donner une réponse définitive, attendu qu'un projet de loi qui n'est pas encore présenté peut recevoir des modifications jusqu'au dernier moment. Du reste, ajoute M. le garde-des-sceaux, ce projet de loi rentre dans les attributions d'un autre ministre.

M. Thiers : Il faudrait être de bien bonne composition pour se contenter de pareilles réponses; aussi me bornerai-je à renouveler ma recommandation au commissaire qui sera nommé; je le prierai d'insister sur les questions que j'ai soulevées, et j'espère qu'il sera plus heureux que moi; j'espère qu'on lui donnera les renseignemens que je n'ai pas obtenus.

Toutefois, je dois dire que, dans le langage de M. le ministre des affaires étrangères, une chose, une seule, me paraît assez neuve et assez intéressante, c'est la distinction entre l'alliance et la cordialité...

Maintenant, j'attendrai... plus tard, on dira sans doute ce qu'on sait aujourd'hui.

Il n'y a pas de dépêches télégraphiques dans le *Messager*. La reine Christine est très-mécontente, de la prorogation des chambres espagnoles, prononcée par le ministère Gonzalès Bravo.

Les députés légitimistes ont refusé de s'expliquer ailleurs qu'en séance publique, et le projet de loi sur la dotation du duc de Nemours paraît devoir être définitivement abandonné. Les conservateurs même n'en veulent pas.

Le *Moniteur français* vient de publier la situation de la Banque de France au 26 décembre, et le mouvement de ses opérations pendant le dernier trimestre. Les espèces en caisse s'élevaient à 247 millions; les effets de commerce escomptés, en portefeuille, à 84 millions, les effets sur Paris provenant des comptoirs des départemens à 12 millions, les avances sur effets publics à 5,700,000, et les avances sur lingots à 3,197.000. Les comptoirs devaient à la Banque 55 millions, y compris un capital de 20 millions. D'un autre côté les billets de la Banque en circulation s'élevaient à la somme de 232,180, 500 fr. Il était dû au trésor public 109 millions, et aux comptes courans 43 millions.

BELGIQUE. — Bruxelles, 4 janvier. Le *Moniteur* publie la loi qui fixe le budget du département de la marine à la somme de 1, 060,800 fr.

Les recettes de la douane à Anvers, pendant le mois de décembre, se sont élevées à 481,917 fr. 28 centimes.

Les recettes totales de l'année ont atteint le chiffre de fr. 5,852,359 05.

En 1842, le total des recettes n'a été que de fr. 5,750,293 59.

Il est positif aujourd'hui que l'ex-régent d'Espagne a l'intention de se fixer à Bruxelles. Un de ses amis, le comte de Peracamps (D. A. Van Halen), a reçu mission de louer pour Espartéro un hôtel dans notre ville.

Le *Moniteur Belge* contient un grand nombre de discours adressés au roi, à l'occasion du renouvellement de l'année, par les différens corps de l'état, et autorités religieuses, civiles et militaires. Nous y avons remarqué celui du doyen curé de St.-Michel et Gudule, au nom du clergé de Bruxelles.

Voici ce discours :

Sire, madame,

La bienveillance que Vos Majestés ont constamment témoignée au clergé catholique de la capitale, augmente nos sentimens de respect pour le roi et la reine des Belges, et rend nos vœux plus empressés pour le bonheur de leurs augustes personnes et la prospérité de leur règne. Nous confondons dans les mêmes vœux les jeunes princes et princesse, qui sont l'orgueil et l'espoir de la patrie.

Admis devant le roi, les corps de l'état ont l'habitude de parler aujourd'hui des services qu'ils rendent à la chose publique, chacun dans le cercle de ses attributions; c'est qu'ils savent que ces détails doivent plaire à un prince qui s'identifie avec la nation.

Encouragés par cet exemple, nous aimons, sire, à appeler votre attention sur la part que nous prenons à l'éducation de l'enfance, sur notre intervention dans l'enseignement primaire. La loi nous y invite et le clergé saura répondre au vœu de la loi.

Nous n'épargnerons ni peines, ni soucis, pour aider à former une génération morale et chrétienne, notre participation à cette œuvre sera un appui pour l'instituteur, une garantie de bonne éducation pour le père le famille.

Les enfans ont eu dans tous les temps un droit particulier à la sollicitude du clergé. Cette sollicitude se mesure sur la faiblesse du premier âge, dont l'éducation domestique est si négligée dans certaines classes du peuple.

Nous-mêmes, sire, nous n'avons pas attendu la loi sur l'enseignement primaire pour imprimer à l'instruction un cachet religieux. Dès l'instant que les entraves, mises à la liberté d'enseignement ont été brisées, nous avons ouvert à l'enfance des asiles et des écoles où le cœur se forme à la vertu, où l'esprit reçoit la culture nécessaire.

Le clergé, sire, pourrait, s'il n'était mû par des motifs plus élevés, se glorifier d'avoir fondé ces institutions, mais il en rend hommage à Dieu, qui lui a donné la pensée et les moyens de les établir. Il y cherche si peu sa gloire qu'il vient de prier officiellement l'autorité communale d'adopter ces écoles. Il espère que nos magistrats municipaux accueilleront cette offre.

D'autres institutions privées ont été ouvertes, avec notre concours, aux enfans pauvres de la capitale, pour l'un, comme pour l'autre sexe.

Tous ces établissemens, Sire, prospèrent et nous pouvons dire sans exagération que plus de 3,000 enfans y sont élevés; ce chiffre serait bientôt doublé, si les ressources permettaient d'augmenter le nombre des classes.

Nous nous estimons heureux de pouvoir parler aujourd'hui au roi et à la reine de ces institutions; nous sommes convaincus que le plus beau bouquet que nous puissions leur offrir dans cette occasion, c'est l'assurance de former de jeunes citoyens qui puisent dans leur conscience les plus vifs sentimens d'attachement et de respect pour Vos Majestés.

Dans le discours de la Chambre de Commerce de Bruxelles on remarque le passage suivant :

Dans les conditions où se trouvent le commerce et l'industrie de la Belgique, ces deux branches de la prospérité générale n'ont pu prendre, pendant l'année qui vient de s'écouler, un essor analogue à leur puissance productive. Les efforts constans de Votre Majesté tendent à agrandir l'espace ouvert aux relations commerciales du pays; la Chambre de Commerce apprécie toute l'importance de ces efforts; elle ose espérer que le jour où ils seront couronnés d'un plein succès, n'est plus éloigné et que les barrières qui séparent encore les peuples ne tarderont pas à disparaître devant leur intérêt commun bien entendu.

VARIÉTÉS.

MISSIONS DE L'AFRIQUE-MÉRIDIONALE.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

Le nouveau siége de la mission fut alors fixé dans la ferme de Botha, située à sept milles de la baie d'Algoa. On était en 1801; le général Dundas gouvernait la colonie. Ce fonctionnaire se déclara ouvertement le protecteur des missionnaires en butte aux insultes tant des créoles que des indigènes; il leur fit passer des approvisionnemens et des instrumens aratoires. Les débuts de l'établissement furent assez tristes. Au milieu d'une nuit obscure, il fut attaqué par une bande de Hottentots armés de fusils. Non contens d'enlever le bétail, ces maraudeurs voulurent entreprendre un siége en règle, et firent une décharge générale de leurs mousquets. A ce bruit, les habitans de la mission se réveillèrent en sursaut, et opposèrent quelque résistance. Le hasard voulut qu'une balle partie de leurs rangs allât frapper le chef des assaillans et l'étendit raide mort. Cela suffit pour amener la dispersion de la troupe; mais les jours suivans, l'ennemi reparut en forces, et l'engagement recommença. La mission se signala par une défense si héroïque, qu'elle resta en possession du champ de bataille : cependant Van der Kemp aima mieux chercher pour son établissement une position moins menacée. Après un court séjour dans le Fort-Frédéric, il fonda Bethelsdorp, où il passa les dix dernières années de sa vie. C'était un site ingrat et stérile; on y manquait d'eau et de ressources alimentaires, plus d'une fois, l'établissement souffrit des atteintes de la faim. Aussi les progrès furent-ils fort lents; sans le zèle infatigable de Van der Kemp, cette église naissante eût été bientôt dispersée. Sa constance suppléa à tout; sa piété lui donna la force d'achever une entreprise presque impossible. Cet homme fut pour les Hottentots ce que Las Casas avait été pour les Indiens du Nouveau-Monde, une providence, un guide, un flambeau. Il les défendit dans une enquête extraordinaire que poursuivit lord Caledon; il les vengea des calomnies intéressées des colons européens, et fournit sur la situation de l'intérieur de précieux renseignemens. Ce fut le dernier service que rendit à ce peuple ce digne missionnaire : peu de temps après, vers la fin de 1811, il s'endormit du sommeil du juste.

Après lui, l'œuvre qu'il avait poursuivie au milieu de tant de

fatigues ne fut point délaissée. Bethelsdorp, malgré les désavantages attachés au site, prospéra et reçut quelques développemens, d'autres missions furent fondées à Pacaltsdorp, à Théopolis et ailleurs, par les soins du révérend J. Campbell dans le cours de son premier voyage en Afrique. Ce fut aussi vers ce temps, et sous l'influence de sir A. Stockenstrom, qu'eut lieu la mission de la rivière du Chat, d'où les tribus Cafres furent expulsées. Cette zone est l'une des plus favorisées de ce territoire: aussi y vit-on bientôt affluer les Hottentots convertis, et depuis lors la prospérité des nouveaux établissemens n'a fait que s'accroître. Dans le rapport sur l'année 1841, on peut lire que l'église de la rivière du Chat compte cinq cents catéchumènes et que neuf cents enfans ou adultes y fréquentent les écoles. Dans les limites des possessions anglaises, et partout où la main des gouverneurs du Cap pouvait se faire sentir, la propagande religieuse a été rapide, et l'accroissement des conversions soutenu. Aujourd'hui soixante stations sont distribuées dans ce rayon, et trente missionnaires les desservent. Ainsi les semences qu'avait répandues Vanderkemp ne sont pas tombées sur une terre ingrate, et l'empire du christianisme est désormais fondé dans toute la zone qu'habitent les Hottentots.

Son passage chez les Cafres a aussi laissé des traces profondes. M. Joseph Williams, qui visita ces peuplades en juillet 1816, y retrouva, gravé dans la mémoire des naturels, le nom de *Jankanna*, corruption de celui de Vanderkemp, et tous les missionnaires qui survinrent furent dès lors appelés les fils de Jankanna. Un nouvel établissement fut créé dans la partie supérieure de la rivière du Chat et sur un territoire fertile. Des habitations commodes s'élevèrent, le sol fut approprié aux cultures. La mort de M. Williams, survenue peu de temps après, n'arrêta pas les progrès de cette colonie religieuse. Quoiqu'une guerre eût éclaté entre le gouverneur du Cap et les tribus Cafres, le mouvement des missions ne fut pas discontinué. Les épiscopaux ouvrirent la marche, ils furent suivis par les missionnaires écossais ou wesleyens, et peu à peu la zone du sud-est de l'Afrique, tant littorale qu'intérieure, appartint à ce mouvement de propagation évangélique.

Il faut maintenant revenir sur nos pas pour suivre les compagnons de Vanderkemp. Pendant que cet intrépide apôtre portait les semences de la foi chez les Hottentots et chez les Cafres, Kicherer, en compagnie de deux de ses collègues, remontait jusqu'à la rivière de Zak, à plus de cent lieues des limites de la colonie, et dans la direction du nordest, pour y entreprendre la conversion des Boshimen. Une singulière circonstance détermina ce choix. Au moment où Kircherer hésitait encore, des envoyés d'une tribu de Boshimen arrivèrent au Cap. Dans une trêve que ces sauvages avaient conclue avec les fermiers hollandais, ils s'étaien aperçu que l'un d'eux, nommé Florus Fischer, prenait Dieu à témoin de la sincérité de son serment, et que chaque jour il réunissait sa famille pour accomplir en commun des devoirs religieux. Ce détail frappa les naturels; ils s'enquirent du motif et du but de ces cérémonies, et leur curiosité ayant été vivement piquée, ils dépêchèrent quelques-uns des leurs vers les missionnaires du Cap. Ceux-ci, comme on le pense, accueillirent avec joie ces messagers. Sur leurs traces ils s'engagèrent hardiment dans les solitudes où campent ces tribus nomades et dégradées, et vinrent fonder un établissement sur la rivière de Zak.

Ce fut le premier poste créé dans ces solitudes, et un centre pour les tribus de Namaquas, de Corannas, de Griquas et de Bechuanas. La contrée était si pauvre, elle offrait si peu de ressources, que Kircherer et ses compagnons n'auraient pu s'y maintenir sans les approvisionnemens que lui faisaient passer les fermiers placés sur les limites du territoire de la colonie. Malheureusement on s'était mépris sur le caractère des Boshimen et sur les dispositions dans lesquelles ils se trouvaient. Aucun peuple n'offre des élémens plus rebelles à la civilisation et au sentiment religieux. Les besoins grossiers de la vie ont un tel empire sur lui, que toute autre impression y est nulle. C'est le dernier degré de l'abrutissement et de l'abjection. Aussi les efforts des missionnaires, quoique persévérans et soutenus, échouèrent-ils complétement. Les Boshimen ne virent en eux que de malheureuses victimes d'une exploitation journalière. Ils ne souffraient leur séjour qu'au moyen d'une rançon, soit en vivres, soit en tabac, et quand on ne la leur payait pas exactement ils proféraient des menaces de mort. Malgré ces périls et ces échecs, la mission subsista jusqu'en 1806. A Kicherer succédèrent M. Voss et un fermier nommé Botma, qui sacrifia toute sa fortune au succès de l'établissement. Si aucun résultat direct ne fut obtenu, il s'ensuivit un effet moral qui, plus tard, rendit faciles et plus fructueuses les missions de la rivière d'Orange. Ce séjour de cinq ans dans le cœur même de la contrée, cet exemple permanent de courage et de vertus, pour demeurer en apparence stériles, n'en préparaient pas moins les voies à la conversion des peuplades environnantes, comme les premières tentatives de Vanderkamp avoient amené celle des Cafres. D'autres efforts furent encore tentés sur les Boshimen. La Société des missions de Londres fonda un poste à Tornberg, actuellement Colesberg, au sud de la Grande Rivière, et quand MM. Erasmus Smith et Cover y passèrent, en 1814, cinq cents Boshimen s'étaient groupés autour de la mission. Toutefois la guerre ayant éclaté entre les naturels et les fermiers, les missionnaires devinrent suspects aux Boshimen, et ce ne fut qu'à force de dévouement et de patience qu'ils parvinrent à se maintenir. Un établissement créé à Ephzipah fut moins heureux: les autorités du Cap, par des considérations politiques, en ordonnèrent l'évacuation. Un autre poste, sous le nom de Béthulie, semble prospérer dans les mains de la Société évangélique de Paris.

Ces diverses reconnaissances sur le territoire des Boshimen servirent à donner une idée précise des mœurs de ces tribus. Il semble que ce qu'elles ont de plus âpre et de plus dégradé doit être surtout attribué aux violences de leurs voisins, qui les ont chassés des territoires fertiles pour les repousser dans le désert, où la faim les décime. Ainsi dépouillés et déclassés, les Boshimen sont tombés dans la condition de la brute, et n'ont presque plus rien d'humain. Des aulx sauvages, des cœurs d'aloès, la gomme de l'acacia, des baies de diverses sortes, tels sont les végétaux dont ils se nourrissent habituellement: les lézards, les sauterelles et jusqu'aux serpens venimeux, complètent cet ordinaire. Pour composer le poison dont ils aiguisent leurs flèches, ils coupent la tête du serpent et en extraient le venin qui se trouve renfermé dans deux membranes attenantes à la mâchoire supérieure; ils [illegible] laiteux de l'euphorbe ou d'une bulbeuse malfaisante, et font chauffer le tout à petit feu jusqu'à ce que ce mélange acquière la consistance de la cire.

Rien de plus agité et de plus précaire que l'existence de ces malheureux. Quand la faim les presse trop vivement, ils gravissent une colline, et promenant sur le désert un œil doué d'une finesse particulière, ils cherchent à découvrir au loin, soit quelque gibier, soit quelque bétail. Quand ils ont commis un larcin, on les voit surveiller avec inquiétude les mouvemens des fermiers qui ont souffert de leurs déprédations, afin de se dérober par la fuite aux conséquences de ce vol. Poursuivis, ils se réfugient tantôt sur des sommets escarpés, d'où la carabine peut seule les déloger, tantôt au sein des cavernes, où il est impossible de s'engager sur leurs traces. Dans ces occasions les fermiers ont recours à un horrible expédient: ils comblent l'entrée de la grotte avec des fagots de broussailles auxquels ils mettent le feu, et font périr ainsi par l'asphyxie jusqu'à des bandes entières. Cette exaspération des assaillans s'explique sans se justifier, par l'habitude qu'ont les Boshimen de tuer le bétail dérobé quand on les serre de trop près. A mesure que les fermiers gagnent du terrain, ces exécutions se multiplient de manière à joncher la route de cadavres. Aussi les fermiers, en guise de représailles, massacrent-ils impitoyablement tout ce qui se trouve à leur portée, femmes, enfans, vieillards. La lutte est meurtrière des deux côtés: pour se défendre, les sauvages n'ont que leurs flèches empoisonnées; mais ils les dirigent avec une adresse et une précision très-grandes. Les blessures que font ces armes sont presque toujours mortelles: il n'est pas rare de voir tomber sur le coup ceux qu'elles atteignent; d'autres meurent quelques heures après, au milieu d'effrayantes convulsions, et à la suite d'une courte agonie.

L'aspect des huttes dans lesquelles se réfugient les Boshimen est si misérable, qu'on serait tenté d'y voir des tanières d'animaux sauvages. Dans les pays que couvrent des broussailles, ils creusent un trou dans un endroit favorable, puis ils ramènent les branchages de manière à former un abri au dessus de leurs têtes. Quand les broussailles sont rares, ils creusent ce trou à la base et sous la saillie d'un rocher, en y ajoutant une sorte d'auvent composé de roseaux ou de gazon. C'est là que s'accroupissent l'homme, la femme et les enfans, dans un espace à peine grand comme le nid d'une autruche. Une malpropreté dégoûtante caractérise ces taudis, et une odeur infecte s'en exhale. L'habitude qu'ont les naturels de se barbouiller le corps avec la graisse des animaux, ajoute à cette infection, et quelques couches d'ocre répandues sur le tout rendent leur aspect plus repoussant encore. L'épaisseur des ordures adhérentes à la peau est quelquefois si grande, qu'elle fait une saillie énorme aux articulations. Tant que la faim ne les pousse pas hors de ces abris, les Boshimen s'y tiennent entassés dans l'engourdissement et le silence; ils endurent même les appels du besoin pendant plusieurs jours plutôt que de sortir de leur apathie. Mais lorsqu'ils quittent leur tanière pour se mettre de nouveau en chasse, la faim leur donne des ailes, et leur course égale celle du cheval. Si la chasse donne, ils se gorgent de vivres, dansent et se réjouissent pendant plusieurs jours, puis retombent dans leur torpeur. C'est la vie de la brute, avec la même monotonie et les mêmes alternatives.

L'état de la famille ne s'élève pas chez eux au-dessus de ces habitudes d'abjection. Tantôt ils s'associent par couples, tantôt un homme a plusieurs épouses. Quand une femme meurt, laissant des enfans hors d'état de se suffire, on enterre ces petits malheureux vivans avec la mère. Du reste, nulle affection entre l'homme et la femme, nulle tendresse pour les fruits des leur union. Pour le moindre prétexte, ils égorgent leurs enfants; quand une querelle s'élève dans un ménage, c'est presque toujours sur eux qu'en retombent les conséquences. Quand les enfans sont mal faits, quand la nourriture est rare au logis, quand la mère reste quelques jours absente, un homme étrangle, égorge, brûle, enterre son propre enfant, le laisse exposé à la dent du lion, ou le jette comme un tribut à la bête féroce afin qu'elle s'éloigne. En général, dès que l'enfant peut courir à la recherche de sa subsistance, sa mère cesse de lui donner des soins, et dès lors il est comme étranger à la famille. Cependant les missionnaires citent quelques exceptions à ce fait dominant. Durant les grandes disettes on a vu des mères se priver de toute nourriture afin de réserver une part plus grande à leur enfans amaigris. Les Boshimen ne semblent pas non plus étrangers à quelques sentimens affectueux, par exemple à la reconnaissance envers un bienfaiteur, aux devoirs de l'hospitalité, à une certaine fidélité aux engagemens. Mais, à ce point de vue même, rien ne s'élève au-dessus d'une manifestation de l'instinct, rien n'excède la mesure de l'animal.

Pour tirer ces tribus de l'abrutissement où elles croupissent, les missionnaires ont mis en usage tous les moyens. Hardis et habiles chasseurs, les Boshimen étaient en mesure de se créer des articles d'échange. La dépouille des bêtes fauves, les plumes d'autruche, les dents d'éléphant, pouvaient devenir l'objet de trocs avantageux, à l'aide desquels ils se seraient procuré des troupeaux de chèvres qui trouvent dans ces solitudes des pâturages faciles. Toutes les tentatives de ce genre ont échoué; l'apathie des naturels a été plus forte que le désir d'accroître leur bien-être; ils n'ont d'activité qu'en face de la faim. Quand on leur parlait de former et de soigner un troupeau, ils répondaient que leurs pères n'avaient des troupeaux que pour les manger et non pour les garder. Ainsi tout autre appel que l'appel direct de l'estomac les trouvait insensibles. Cependant un missionnaire, plus persévérant que les autres, eut recours à un autre expédient. Il apporta un jour quelques chèvres au chef d'une tribu, et lui dit que s'il les conservait, au bout d'un certain temps il lui en donnerait d'autres. Cette proposition fut plus heureuse que ne l'avaient été les conseils. Le chef prit soin des chèvres qui lui étaient offertes, et bientôt il eut un petit troupeau.

Le seul talent bien développé chez ces naturels est celui de la chasse: pour atteindre l'autruche, ils ont un procédé fort ingénieux et qui leur est commun avec d'autres sauvages. Ils adaptent la dépouille de l'animal sur une sorte de carcasse en plumes que recouvrent des morceaux de toile et qui ressemble à une selle. Quand le naturel veut entrer en chasse, il se peint les jambes en blanc et ajuste ensuite sur ses épaules la dépouille ainsi disposée, soutient le cou de la main droite et prend son arc et ses flèches dans la main gauche. Quand tout cela est convenablement arrangé, le chasseur ressemble presque à une autruche, et l'on comprend que ces animaux s'y trompent, même à une petite distance. Les naturels excellent d'ailleurs à imiter les mouvemens de l'animal; ils tournent vivement la [illegible] comme lui pour regarder à l'horizon, secouent leurs pl[umes] frappent la terre de leur bec, comme pour y chercher [la] nourriture; tantôt marchent lentement, tantôt se mett[ent] trotter, enfin se livrent à mille stratagèmes jusqu'à ce que [l'oc]casion se présente de lancer une flèche à l'autruche la plu[s] sine. Quand la bête tombe et que le troupeau effrayé se [met] fuir, l'homme-autruche suit le troupeau et fuit aussi pou[r] commencer plus loin la même manœuvre. La feinte peut [réus]sir longtemps si le chasseur est exercé et si le vent ne le trahit [pas]. Il arrive en effet souvent que les mâles d'une bande d'autru[ches] viennent flairer cet étrange compagnon, et alors il ne reste [plus] au chasseur qu'à courir contre le vent, pour dérouter la p[oursuite] ou à jeter bas son enveloppe.

Dans ce rayonnement de la propagande chrétienne, acc[om]pli depuis quarante années, on vient de voir les efforts des [mis]sionnaires se porter au nord-est et à l'est chez les Hottento[ts], les Cafres, au nord chez les Boshimen; il faut maintenant [les] suivre vers le nord-ouest et sur les bords du fleuve Orange, [c'est] ce que nous nous proposons de faire dans une série d'arti[cles] dont nous ne donnons aujourd'hui que l'introduction.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 6 janvier. (Représentation N° 86.)

La seconde représentation de:

LA REINE DE CHYPRE,

Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St.-Georges, musique [de] Halevy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. [B.] Hove. Divertissemens de M. Bolzaguet. Costumes entièrement neufs, co[m]tionnés par M. Berkhout, costumier.

Danse,

Au premier acte: **Pas de Trois,** dansé par M. Bolzaguet, Mlles G[rahn] et Laborderie.

Au troisième acte: **Chœur Dansé,** exécuté par MM. et dames [du] chœur et mesdames du corps de ballet.

Au quatr. acte: **La Cypriote,** dansé par mesdames du corps de b[allet]

Pas de **Deux Cypriote,** par M. Bolzaguet et Mlle Laborderie.

Vu la longueur du spectacle

On commencera à SIX heures et demie précises.

En attendant le reprise de: LA FORET DE SÉNART, LE GUITARRE[RO], LE POSTILLON DE LONJUMEAU, NORMA, etc.

A l'étude: L'HOMME BLASÉ, JOCRISSE EN FAMILLE, L'ÉTUDIANT, LA GRANDE DAME, vaudevilles; 1760, OU UNE MATINÉE DE GRA[ND] SEIGNEUR, comédie.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 4 Janvier.

		Int.	COURS 3 janv.	OUVERT.	FERM.
	Dette active	5	99 7/8	99 7/8	—
	Dito dito	2 1/2	54 7/8	54 7/8	55
	Syndicat	4 1/2	94 5/8	94 11/16	94
	Dito	3 1/2	80	80 1/8	—
	Société de Commerce	4	134	134 1/2	134
Pays-Bas	Dito nouvelle	4 1/2	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	99 1/8	99 1/16	—
	Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
	Dito de Harlem		—	58 3/16	—
	Dito de Rotterdam		—	58 1/16	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1815	5	—	108 1/16	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	108	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	70 7/16	—
Russie	Certificats au dito	6	74 3/8	74 1/16	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99 7/16	—
	Emprunt de 1840	4	—	94	91
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/16	—
	Passive	5	—	5 3/16	—
Espagne	Dette différée à Paris		6 1/8	6	—
	Deffered		—	—	—
	Ardoin	5	21 1/8	20 15/16	20
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2 1/2	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2 1/2	46	46	46

Bourse de Paris du 3 Janvier.

		Int.	COURS 2 janv.	OUVERT.	FERM.
France	Cinq pour cent		124 15	124 25	—
	Trois pour cent		82 50	82 50	—
	Emprunt Ardoin		—	30	—
Espagne	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	5	—
Naples	Certificats Falconet		—	107 00	—
Pays-Bas	Dette active	2 1/2	—	56 1/2	—
	Dette active	5	—	105	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	707 50	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 4 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 3 % ». — Ardoins, 5 % 20 5/8. — Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % 5 5/8. — Lots de Hesse, 67 1/4 fr. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variations. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 2 Janvier.

3 % Consol. 97 1/8, 1/4. — 2 1/2 % Holl., 54 1/4, 1/8. — 5 % 99 3/4, 7/8. — 5 % (Not[ional] Emp.) 99 5/8. — Esp. 5 % 22 7/8, 23 1/8. — Id. 3 % ». — Port. 5 % ». — Id. (con[v.]) 5 % 43 3/4. — Russes, ».

Bourse de Vienne du 27 Décembre.

Métalliques, 5 % 110 1/16. — Dito, 4 % 100 1/4. — Dito, 3 % 76 5/8. — Lo[ts] de 1834, ». — Actions de la Banque, 1650.

LA HAYE, chez **Léopold Loebenberg**, *Lage Nieuwstraat*.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonevelt et Fil[s], *Beurssteeg;* et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoofdstad*.